



**Concomitance des violences entre partenaires et des  
violences envers les enfants.**

Ce document à notamment servi de base à l'intervention lors du colloque « Violences entre partenaires : approche et perspectives en Région de Bruxelles-Capitale ». Du 23-11-2007.

Liliane Leroy - 2007  
Chargée d'études – Secrétariat Général.  
[liliane.leroy@mutsoc.be](mailto:liliane.leroy@mutsoc.be)

Bien que la problématique des violences conjugales soit de plus en plus reconnue comme un problème majeur de société, la situation des enfants dits « témoins » est encore trop peu prise en compte. Il semble que les professionnels qui interviennent pour aider les adultes sous-estiment les traumatismes et difficultés rencontrés par les enfants.

### **1. Violences entre partenaires, les enfants n'en sortent pas indemnes.**

Le gouvernement belge a défini les violences comme suit : il s'agit d'un « *Comportement et des actes d'un partenaire ou d'un ex-partenaire pour blesser, dominer ou maintenir un contrôle sur l'autre partenaire. Elle se traduit par différentes formes de violence de nature physique, psychologique, sexuelle et le contrôle économique, des menaces ou des violences susceptibles de se répéter et affecter l'intégrité ou même l'intégration socioprofessionnelle de l'autre. La violence n'affecte pas seulement la victime mais également les autres membres de la famille, entre autres les enfants. Il s'agit d'une forme de violence intrafamiliale. La plupart du temps ce sont les hommes qui sont les auteurs de violences et les femmes les victimes. Les violences dans les relations intimes sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les femmes et les hommes encore à l'œuvre dans la société.* »

Les notions de contrôle et de domination sont importantes. Il ne s'agit pas ici d'un « simple » conflit même violent entre deux personnes, il s'agit de l'emprise qu'une personne cherche à exercer sur une autre.

La relation qu'un auteur de violences conjugales entretient avec ses enfants doit être interrogée. En effet, la domination est un mode relationnel (qu'une personne adopte pour des raisons qu'il appartient aux professionnels de l'aide aux agresseurs d'explorer). Les auteurs d'agression ont fait preuve d'une incapacité (ou d'un manque de volonté) de nouer des relations sur mode égalitaire et démocratique. De plus, il faut prendre en considération le fait que les violences physiques ne sont que la partie immergée de l'iceberg, elles sont précédées de comportements de manipulation, de mépris, de manœuvres d'isolement qui font partie du quotidien de la famille. Enfin, taper et battre une personne démontre un manque d'empathie particulièrement accusé.

Pour la victime, les conséquences sont souvent gravissimes en terme de perte d'estime de soi, d'isolement, de problèmes de santé physique et psychique, financiers etc....

Avoir des parents qui vivent cette situation ne saurait être facile. Comment imaginer que l'auteur de violences, personne gravement perturbée dans ses relations humaines, comment

imaginer qu'une victime gravement atteinte dans son être ne soient pas invalidés dans le rôle de parents ?

La famille doit être source de sécurité et de tendresse. Cette notion est souvent menacée chez l'enfant. Il est très souvent lui-même l'objet de violences psychologique voire physiques. Et puis, il y a le silence, l'isolement, les règles de vie qui changent tout le temps, l'environnement imprévisible, « chacun des membres de la famille était en permanence sur ses gardes avant l'incident violent et un silence presque total régnait ensuite »<sup>1</sup>.

Ce serait faire preuve d'angélisme de croire que les enfants puissent supporter une telle expérience sans difficultés! S'ils ne sont pas les victimes directes, s'ils ne sont pas présents au moment où les violences éclatent, ils sont tout au moins perturbés par l'ambiance familiale et les difficultés personnelles des parents.

Les conséquences seront diverses et plus ou moins graves en fonction de plusieurs paramètres, comme ceux de la détresse des parents, des capacités de résilience de l'enfant de ses relations et de l'aide qu'il obtiendra à l'extérieur de la maison.

## **2. Concomitance des mauvais traitements envers les conjointes et envers les enfants.**

Diverses études faites aux Etats-Unis, au Canada, en Australie montrent que 22 à 45 % des dossiers de violences conjugales ont dû prendre également en charge des dossiers de violences et de maltraitance envers les enfants <sup>2</sup>

« On évalue ainsi à 3,3 millions les enfants témoins d'au moins un incident de violence physique entre leurs parents aux Etats-Unis »<sup>3</sup>. Une enquête menée par Statistiques Canada en 2003 a montré qu'environ un demi-million d'enfants canadiens étaient concernés par l'exposition à la violence entre partenaires et que les enfants avaient été témoins de l'agression de leur mère dans 61 % des couples où il y a eu violence physique.<sup>4</sup> Globalement, 40 % des femmes victimes de violences conjugales disent que leurs enfants ont été témoins

---

<sup>1</sup> Grandir dans la proximité de la violence, les adolescents racontent la violence familiale. R Katarina Weinehall. Université d'Umeå. [www.eurowrc.org](http://www.eurowrc.org) séminaire su COE 7-8 nov.1999

<sup>2</sup> Violence parentale et violences conjugales, Claire Chamberland. Presses de l'université du Québec –2003. p.54, 55.

<sup>3</sup> CRIVIFF : Les enfants témoins de violence conjugale : analyse des facteurs de protection, ; numéro 13, collection études et analyse Québec, 2003

<sup>4</sup> CRIVIFF, idem.

des épisodes de violence conjugale.<sup>5</sup> Dans d'autres études, il ressort qu'environ 30 % d'adultes rapportent avoir été témoins d'actes de violence conjugale dans leur enfance. »<sup>6</sup>

On peut facilement imaginer que les enfants témoins ne sont pas toujours identifiés et que leur nombre dépasse largement les chiffres précités dans ces pays, tout comme dans le nôtre. Notons qu'environ 70 % d'enfants témoins ont aussi été victimes d'actes violents de la part de l'agresseur.<sup>7</sup> »<sup>8</sup> L'étude de l'Unicef estime que 26.000 ou 170.000 seraient exposés à la violence domestique en Belgique<sup>9</sup>

### **3. Besoins des enfants confrontés aux violences dans le couple.**

Les enfants exposés à la violence domestique souffrent souvent de troubles de l'apprentissage, peuvent présenter un comportement violent, risqué ou délinquant. Ils manifestent souvent des symptômes de dépression et d'anxiété grave. De nombreuses études ont révélé qu'ils ont plus de risques de devenir eux-mêmes victimes ou auteurs d'actes de violence une fois adultes. Certaines études suggèrent que cela puisse également nuire à leur développement social, ils peuvent perdre leur capacité d'empathie envers les autres. D'autres se sentent isolés, incapables de lier des amitiés parce qu'ils ne se sentent pas à l'aise ou n'arrivent pas à distinguer ce qui est acceptable et ce qui ne l'est pas. Beaucoup d'études ont révélé que les enfants issus d'environnements familiaux violents font souvent preuve d'un comportement agressif, comprenant intimidation et brutalité. Ils ont trois fois plus de risques de s'engager dans des conflits. Il y a également de fortes probabilités que ce cycle de violence se répète.<sup>10</sup>

### **4. Se préoccuper systématiquement des enfants.**

Le Plan National belge contre les violences insiste sur la nécessité de formation des différents acteurs de la vie sociale afin qu'ils puissent repérer les violences aider les victimes, les agresseurs, les enfants témoins. Nous plaçons depuis de nombreuses années pour ce que les

---

<sup>5</sup> WEINHEHALL K., Grandir dans la proximité de la violence : les adolescent(e)s racontent la violence familiale ([www.euowrc.org](http://www.euowrc.org))

<sup>6</sup> CRIVIFF, Les enfants témoins de violence conjugale : analyse des facteurs de protection, ; numéro 13, collection études et analyse Québec, 2003

<sup>7</sup> WEINHEHALL K., Grandir dans la proximité de la violence : les adolescent(e)s racontent la violence familiale ([www.euowrc.org](http://www.euowrc.org))

<sup>8</sup> Frédérique Herbigniaux. Les enfants témoins de violence dans le couple – [www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)

<sup>9</sup> Grandir dans la proximité de la violence, les adolescents racontent la violence familiale. R Katarina Weinehall. Université d'Umed. [www.euowrc.org](http://www.euowrc.org) séminaire su COE 7-8 nov.1999

<sup>10</sup> Derrière les portes closes, l'impact de la violence domestique sur les enfants UNICEF, The Body Shop International et l'Étude du Secrétaire Général des Nations Unies sur la violence contre les enfants », août 2006

différents intervenants sociaux aient une attitude de dépistage proactif. Il est montré dans la littérature que les victimes de violences restent longtemps dans le silence et sont trop souvent ignorées, donnant lieu notamment à des traitements médicaux inappropriés, à des diagnostics psychiatriques erronés.

Les professionnels confrontés à des violences entre partenaires devraient évaluer systématiquement le danger potentiel pour l'enfant, le risque de mauvais traitement de la part de la mère et du père, les impacts de la violence conjugale sur l'enfant, les stratégies que la victime a déjà utilisées et qui se sont avérées efficaces. Ils devraient aussi prévoir un plan de protection.

Tous les protagonistes ont besoin d'aide, des aides adaptées.<sup>11</sup> Pour les enfants exposés à la violence domestique, il est fondamental qu'ils puissent rencontrer un adulte en qui ils peuvent avoir confiance le plus rapidement possible.

---

<sup>11</sup> Dépliant FPS « comment aider une victime, un agresseur, un enfant témoin » [www.femmesprevoyantes.be](http://www.femmesprevoyantes.be)